***Convocation DE l'Assemblée Générale ELECTIVE :***

***Mandat : 2016/2020 Mercredi 1er Juin 2016***

*Conformément aux dispositions statutaires et à la circulaire n° 44 du 06 septembre 2015 de la Fédération Algérienne de Football, les Membres de l’Assemblée Générale de la Ligue Régionale de Football d’Alger sont invités à assister aux travaux de l’Assemblée Générale Elective au titre di mandat 2016/2020 qui aura lieu le* ***Mercredi 1er Juin 2016 à 12h00*** *à l’****Institut National de Formation des Cadres de la Jeunesse*** *- SOUAHI Madani Tixéraine – Alger.*

***Ordre du jour :***

***A) - Election du Président de la Ligue,*** *au scrutin direct et secret et à la majorité simple des voix parmi les membres indépendants de l’Assemblée générale est élu par l'Assemblée Générale.*

***B) - Election des Membres du Bureau de la Ligue,*** *par les collèges d’électeurs comme suit :*

*1 - Les experts cooptés de la Fédération Algérienne de Football élisent trois (03) membres parmi leur pairs ;*

*2 - Les Arbitres élisent (01) membre parmi leur pairs ;*

*3 - Pour l’élection des Présidents de clubs de football des Divisions régionales.*

*Les représentants des Présidents des clubs de football des Divisions de régionales élisent (02) membres parmi leurs Pairs.*

*4 – Pour l’élection des Présidents de ligues de wilaya où leurs Représentants élus, ils élisent (02) membres parmi leurs Pairs.*

***NOTA****:*

* *En application à l’article 23 du Statut de la Ligue Régionale de*

*Football d’Alger, si le quorum n’est atteint, elle se réunit dans les deux*

*heures après l’heure fixée initialement.*

* *En cas d’empechement du Membre statutaire, il est possible de déléguer un représentant élu dûment mandaté au plus tard le Jeudi 26 Mai 2016 avant 16h00.*